

PANORAMA 2018

“ Associés, les pharmaciens ont les clés pour relever les défis de la profession. ”

En mai 2018, Armand Pinton succédait à Alain Bertheuil au poste de Président du Conseil d'administration. Comment s'inscrit cette prise de fonction dans les projets de la coopérative ?

Armand Pinton est dans le groupe Astera depuis plusieurs années, d'abord comme administrateur puis comme vice-Président. Il connaît bien la coopérative, son environnement et en tant que pharmacien en activité, il est au fait des enjeux auxquels sont confrontés les sociétaires de la coopérative, ses confrères. Cette succession a été annoncée, préparée et elle s'inscrit dans la continuité des actions engagées, dans le respect des valeurs coopératives. Les intérêts du pharmacien sont, et resteront, la priorité d'Astera.



Olivier Bronchain,
Directeur général d'Astera,
groupe coopératif.

Que retenir de l'année 2018 ?

Force est de constater que depuis plusieurs années la pharmacie et, par extension, notre cœur de métier qu'est la répartition pharmaceutique évoluent dans un contexte économique dégradé. Certes, le groupe coopératif Astera enregistre des performances supérieures au marché et conforte sa place de 2ème grossiste-répartiteur en France. Toutefois, nous avons besoin d'une modification structurelle de notre rémunération pour assurer convenablement notre engagement en matière de santé publique.

Ainsi, 2018 reste pour nous marquée par une politique du médicament conditionnée par les déficits sociaux qui entraînent une pression forte sur les prix.

Côté officine, cette année confirme un nouveau paysage dorénavant placé sous le signe des groupements qui modifie en profondeur la relation commerciale.

Comment le pharmacien réagit-il face à ce marché qui se tend ?

Le pharmacien réagit comme tout être humain confronté à un contexte difficile, il est inquiet tout d'abord pour sa rémunération sur le court et moyen terme, puis indécis sur le long terme face aux choix qui s'offrent à lui. Aujourd'hui, deux modèles de pharmacie se dessinent. La première centrée sur une politique tarifaire qualifiée de low cost, la seconde construite sur une approche servicielle et éthique autour des besoins des patients. Ces modèles sont proposés par des groupements vers lesquels les pharmaciens se tournent naturellement afin de ne pas être seuls voire isolés.

La période est difficile et le pharmacien doit faire des choix. Astera, coopérative de pharmaciens avant tout, a fait le sien : la pharmacie éthique et servicielle. Elle continuera à accompagner le pharmacien pour qu'il exprime sans réserve ses compétences tout en préservant son indépendance.

En 2019 les entreprises ont l'obligation de publier un rapport de performance extra-financière, ex-RSE. Où en est Astera sur ce sujet ?

En tant que coopérative et acteur de santé publique nous sommes pleinement concernés. Les aspects sociétaux, sociaux et environnementaux font partie de notre quotidien.

Les performances des sociétés du groupe coopératif Astera s'expliquent par la force de ce modèle coopératif qui place l'humain au cœur de ses préoccupations, tant en interne qu'en externe. Notre réussite est avant tout celle des pharmaciens Astera et des collaborateurs du Groupe. Nous faisons partie, et nous en sommes fiers, de ces entreprises qui enregistrent une forte fidélité de leurs clients mais aussi de leurs collaborateurs. Le turn over est très faible. Il fait bon travailler chez et avec Astera !

En tant qu'acteur de santé publique, nous nous engageons quotidiennement pour la délivrance de produits de santé dans le respect de leur intégrité. Nous participons ainsi au maintien d'une société durablement en bonne santé. Nos investissements comme nos process professionnels sont mis en place en pleine conscience de leur impact sur leur environnement.

Le plus compliqué à ce stade est de mieux formaliser dans une démarche dite RSE des méthodes et comportements inscrits de longue date dans notre quotidien, à l'époque où ces termes n'existaient pas !



Armand Pinton,
Président d'Astera,
groupe coopératif,
Docteur en pharmacie.

Comment envisagez-vous l'année 2019 ?

Astera poursuivra quant à elle les actions engagées au sein de ses différentes sociétés afin d'accompagner le pharmacien au quotidien dans tous les aspects de son métier. Elle travaillera également à anticiper les mutations du marché et transformer les opportunités en leviers de performances pour l'officine.

Aujourd'hui, comme hier, Astera est la boîte à outils du pharmacien au service de sa réussite. ■

Chiffres clefs

Un modèle économique efficace

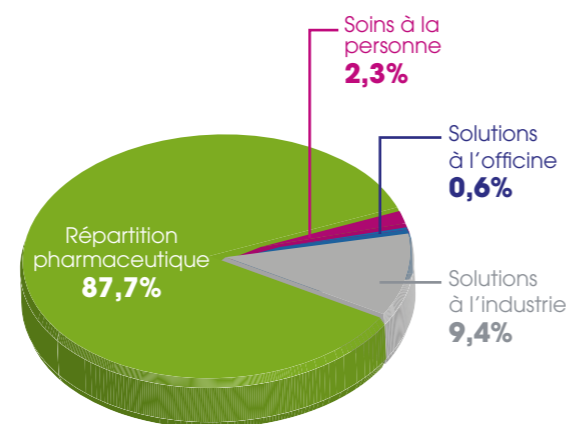
Activité



Éléments financiers



Chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2018



Chiffres clefs de chaque filiale



Suivez toute l'actualité du groupe coopératif Astera sur :



Campus Astera



Astera
Campus Astera

Faits marquants pour la pharmacie en 2018

Janvier :

L'ordonnance relative à « l'adaptation des conditions de création, de transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie », publiée le 4 janvier 2018, prévoit des évolutions dans les règles de répartition des officines. La notion « d'optimalité » de la desserte d'une officine en fonction de différents critères (accès, locaux, approvisionnement, identification du quartier) y est notamment définie. Deux décrets parus au Journal officiel du 28 décembre 2016 encadrent les conditions d'accès aux données de santé, à partir du 1^{er} avril 2017.



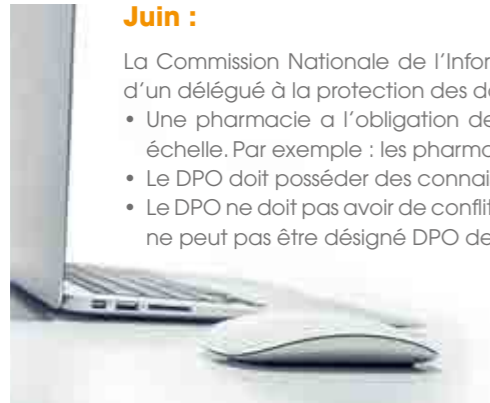
Mars :

Les modalités de mise en œuvre du bilan partagé de médication sont précisées par l'arrêté du 16 mars. Il concerne toute personne de 65 ans et plus, souffrant d'au moins une Affection Longue Durée (ALD), ou toute personne âgée de 75 ans et plus, bénéficiant de traitements pour lesquels au moins cinq molécules sont prescrites pour une durée de six mois. Destiné à lutter contre la iatrogénie et à favoriser l'observance, ce dispositif constitue une nouvelle mission pour le pharmacien d'officine.

Juin :

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) précise les modalités de désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) au sein des officines :

- Une pharmacie a l'obligation de désigner un DPO uniquement si elle exerce son activité à grande échelle. Par exemple : les pharmacies en réseaux, les pharmacies de taille importante.
- Le DPO doit posséder des connaissances spécialisées en matière de protection des données.
- Le DPO ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec ses autres missions. Par exemple, le titulaire de l'officine ne peut pas être désigné DPO de son officine.



Octobre :

- Depuis le 26 septembre 2018, et dans les 4 régions expérimentatrices, les pharmaciens autorisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) peuvent désormais vacciner les personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur : les pharmaciens agréés pourront désormais vacciner les adultes primo-vaccinants éligibles à la vaccination, les femmes enceintes, les patients immunodéprimés ou présentant des troubles de la coagulation, qui étaient exclus de l'expérimentation l'année passée.



- Un nouveau décret précise les nouvelles dispositions qui élargissent le rôle du pharmacien en matière de prévention, de dépistage de coordination des soins. Elles reconnaissent ainsi les missions du pharmacien d'officine tout en en créant de nouvelles :
 - Actions d'évaluation en vie réelle des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique ;
 - Dépistage des maladies infectieuses et non transmissibles ;
 - Participation à la coordination des soins.

Décembre

Le site www.sante.fr est lancé en décembre par le ministère des Solidarités et de la Santé. Il est destiné à accompagner les citoyens en favorisant leur participation aux choix de santé par une information sélectionnée pour sa qualité.

Faits marquants pour Astera en 2018

Janvier :

- CERP SA, grossiste-répartiteur belge et société du groupe Astera, modernise le marquage de ses véhicules. L'objectif : permettre une meilleure compréhension du métier de CERP en valorisant son rôle dans le système de santé. Les couleurs des visuels et textes ont été réadaptés pour être plus visibles sur la carrosserie jaune des 77 camionnettes qui constituent un véritable support de communication auprès des pharmaciens et du grand-public en Belgique.



- Oxypharm lance la liste de naissance en pharmacie. Les pharmaciens peuvent désormais accompagner les jeunes parents en leur proposant une sélection de produits de puériculture adaptés aux premiers jours de l'enfant.

Juin :

Oxypharm lance Pharma.Relais : une offre de services clé en main pour le développement du maintien à domicile à l'officine. Grâce à Pharma.Relais, les pharmaciens pourront renforcer leur position au cœur du système de santé en devenant le relais de leurs patients auprès des professionnels de santé. Ce pack de services, proposé à l'ensemble des 7 000 pharmacies clientes d'Oxypharm met en avant l'ensemble des domaines du MAD : retour à domicile, équipement médical du domicile, prise en charge médicotechnique et inclut des outils pour les promouvoir auprès des patients.

Pharma.Relais

Aides et solutions
Bien-être à domicile

VOTRE PHARMACIEN, CONCENTRATEUR DE SOLUTIONS

Septembre :

La CSRP lance une campagne de sensibilisation avec pour slogan « l'accès aux médicaments partout et pour tous est en danger ». Dans le cadre de cette campagne, un affichage sur les véhicules de livraison CERP Rouen a été mis en place.

L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS PARTOUT ET POUR TOUS EST EN DANGER !

- 2 livraisons quotidiennes dans toutes les pharmacies
- 5 millions de médicaments livrés chaque jour



LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE EST EN DANGER. LE GOUVERNEMENT DOIT S'ENGAGER !

www.csrp.fr

Novembre :

En novembre 2018, LEO 2.0 est le premier Logiciel de Gestion Officinale (LGO) à intégrer la fonctionnalité dédiée à la création du Dossier Médical Partagé (DMP).



Ma conviction
Ma coopérative Astera propose toutes les solutions pour développer mon officine.

Maîtriser
l'approvisionnement
de mon officine.

“
Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations je dois gagner du temps tout en préservant ma rentabilité.”



Optimiser
la gestion de mon officine.

“
Dans un contexte économique plus complexe je souhaite améliorer la santé financière de mon officine.”



Dynamiser
mon espace
de vente et ma
stratégie commerciale.

“
Je suis confronté à une concurrence accrue et à une clientèle de moins en moins fidèle. Je dois adapter ma stratégie commerciale à mon environnement.”



Développer
mon activité de
maintien à domicile.

“
La prise en charge à domicile des personnes dépendantes représente un fort potentiel de croissance. Je dois devenir l'interlocuteur référent, auprès de ma patientèle.”



Animer,
former, et
motiver mes
équipes.

“
Face à une patientèle de plus en plus informée et exigeante, je dois offrir une prise en charge toujours plus qualitative. Je dois cumuler les rôles de pharmacien professionnel de santé, manager et gestionnaire.”



M'investir
dans les nouvelles missions.

“
La loi HPST est une opportunité pour mon officine. Je dois valoriser mon rôle dans le parcours de soins de mes patients et renforcer mon action de prise en charge et d'accompagnement.”



Retrouvez toutes
les solutions Astera sur
www.astera.coop

Administration de la société

Au 31 décembre 2018



Président du Conseil d'administration

Monsieur Armand Pinton
Pharmacien
Place de l'Eglise
36190 Orsennes

Vice-présidents

Madame Corinne Roudières
Pharmacien
427, avenue du Languedoc
66000 Perpignan

Monsieur Gérard Clément
Pharmacien
17, Rue Charles Le Goffic
56500 Locminé

Directeur général

Monsieur Olivier Bronchain

Administrateurs

Madame Muriel Ayrat-Rebendenne
Pharmacien
34, Grande Rue
76340 Blangy-sur-Bresle

Monsieur Philippe Bourbon
Pharmacien
164, rue Aristide Briand
53140 Pré-en-Pail

Monsieur Jacques Brelet
Pharmacien
36, rue Joseph Cugnot
ZAC du Mottay
44640 Rouans

Monsieur Eric Flahaut
Pharmacien
10, ave de la Jeannotte
91540 Mennecy

Monsieur Christophe Lefevre
Pharmacien
50, rue Masonod
C. Cial Le Crêt
01110 Hauteville-Lompnes

Monsieur Dominique Lefoulon
Pharmacien
Route d'Harcourt
14123 Fleury-sur-Orne

Madame Ira Malhomme
Pharmacien
14, rue Molière
01000 Bourg-en-Bresse

Madame Anne Valette
Pharmacien
66, avenue de Fronton
31140 Saint-Alban

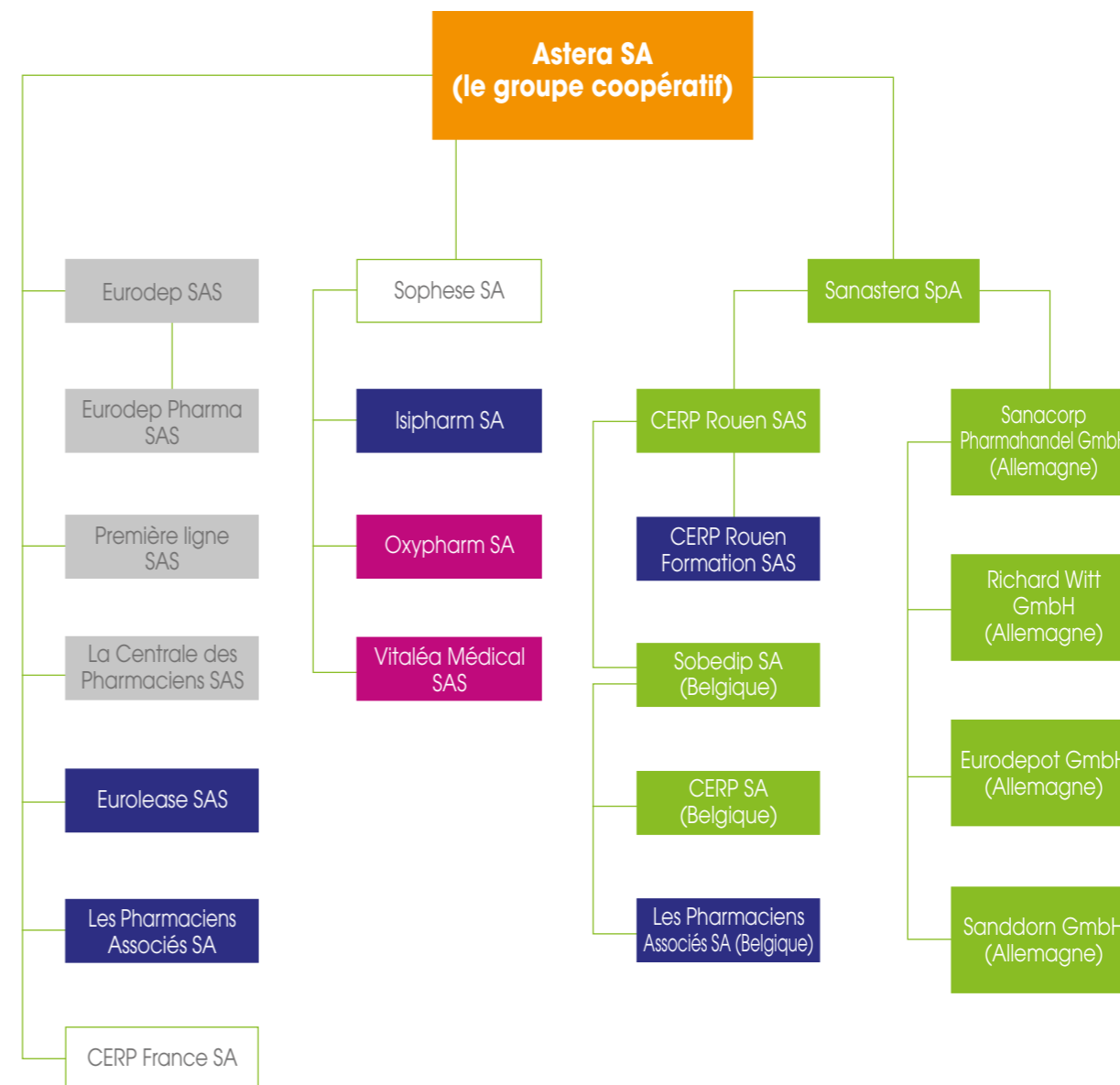
Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Représenté par
Monsieur Olivier Auberty

RSM Paris
Représenté par
Monsieur Paul-Evariste Vaillant. ■

Organigramme juridique de la société

Au 31 décembre 2018



Pôles d'activités

- Répartition pharmaceutique
- Soins à la personne
- Solutions à l'officine
- Solutions à l'industrie

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement
de mon officine.
Développer mon activité de maintien
à domicile.
M'investir dans les nouvelles missions.



Optimiser la gestion de mon officine.
Dynamiser mon espace de vente
et ma stratégie commerciale
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou
02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen •
Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Fotolia.

